

AUTOMNE 2022

SPOTLIGHT

LE MAGAZINE D'ALLIANZ



La vie peut arriver

Courageuse: une famille fait le tour du monde à vélo.

Mobile: ce que vous devez savoir sur mobilité électrique

Engagés: notre engagement en faveur de l'Ukraine.

Flexible: la nouvelle solution de prévoyance pour toutes les phases de la vie.

La séparation et le divorce sont désormais assurés

Si les choses tournent mal et que vous décidez de vous séparer ou de divorcer, notre filiale CAP vous accompagne dans cette démarche. Depuis septembre 2022, elle est la première, et jusqu'à présent la seule compagnie d'assurance en Suisse à offrir une protection juridique privée couvrant les procédures de séparation et de divorce, qu'il s'agisse d'une séparation ou d'un divorce à l'amiable ou non.

Accompagnement et prise en charge des frais

Si vous êtes marié(e), la CAP rédige pour vous une convention de divorce ou vous assiste lors de l'action en divorce au tribunal. Dans le cas d'un partenariat enregistré, des experts juridiques et juristes s'occupent de la convention de dissolution. La CAP prend en charge les frais de procédure de séparation ou de divorce à concurrence d'une somme d'assurance maximale de CHF 30 000. Afin de vous éviter des désagréments financiers en plus de la charge émotionnelle.

Nouveautés en matière de protection juridique privée

Outre la couverture étendue au droit matrimonial et au droit du divorce, la protection juridique privée de la CAP présente d'autres nouveautés:

- Doublement de la somme assurée
- Choix de la franchise
- Rabais attractifs pour les jeunes adultes
- Diverses couvertures complémentaires

→ cap.ch/protection-juridique



Des visages et des histoires

— Interview: Seline Schneider

Nous nous engageons depuis des années dans le domaine social, et depuis peu en tant que partenaire Premium d'Aide et soins à domicile Suisse. Quel est le rôle d'Aide et soins à domicile? Et comment vit-on le fait de rencontrer une histoire différente derrière chaque porte? Nous avons posé la question à Franziska Adam, une collaboratrice d'Aide et soins à domicile.

Madame Adam, vous avez travaillé pendant 15 ans en tant qu'infirmière diplômée chez Aide et soins à domicile Berne avant de rejoindre le bureau de l'association faitière nationale. Qu'aimiez-vous le plus dans votre travail?

Le contact avec différentes personnalités. Derrière chaque porte m'attendaient de nouveaux visages et de nouvelles histoires. J'ai accompagné de nombreuses personnes pendant des années et j'ai pu établir une véritable relation avec elles. J'ai également apprécié de pouvoir donner toute mon attention à chacune, même pour une courte durée, contrairement à ce qui se passe dans un home ou à l'hôpital.

Quelles histoires vous ont le plus marquée?

Je me souviens très bien d'un jeune père de famille atteint d'un cancer et qui n'avait plus longtemps à vivre. Il n'acceptait pas le diagnostic, ce qui était très éprouvant pour tout le monde. De telles situations nous touchent de près, mais on apprend à les gérer.

Aide et soins à domicile ne s'occupe donc pas uniquement de personnes âgées?

Non, nous suivons de plus en plus de jeunes patient(e)s de moins de 65 ans. Les soins et la prise en charge psychiatriques sont en forte progression chez les jeunes. Toutes les tranches d'âge ont recours aux soins temporaires après un accident. De même, Soins pédiatriques à domicile qui s'occupe d'enfants handicapés ou malades gagne en importance. Mais en raison de l'évolution démographique, bon nombre de nos patient(e)s sont âgé(e)s.



Franziska Adam (52 ans) a travaillé pendant 15 ans en tant qu'infirmière chez Aide et soins à domicile Berne. Après une formation continue en gérontologie (MAS), elle

est devenue collaboratrice scientifique spécialisée dans la formation et les soins au sein du département Bases et développement de l'association faitière Aide et soins à domicile Suisse en décembre 2019. Franziska Adam est mariée, a trois enfants et aime se promener dans la nature.

Globalement, la demande de prestations d'Aide et soins à domicile ne cesse d'augmenter depuis des années pour toutes les tranches d'âge.

À quoi ressemble le travail quotidien d'une infirmière diplômée d'Aide et soins à domicile?

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Nous travaillons avec des tablettes qui contiennent notre plan d'intervention et toutes les informations importantes. Ce plan indique le nom des patient(e)s à prendre en charge, l'ordre d'intervention et le temps imparti pour chaque intervention. Tout y est: du traitement des plaies à l'aide à la toilette ou au ménage en passant par l'administration des médica-

ments. Outre les soins, Aide et soins à domicile assume également de nombreuses tâches administratives. Par exemple, nous vérifions régulièrement les besoins des patients, faisons le point avec les médecins, coordonnons les rendez-vous thérapeutiques et discutons avec les proches. On ne s'ennuie jamais!

Quels sont les plus grands défis de votre travail?

La course permanente contre la montre et l'énorme responsabilité qui est la nôtre. Nous assurons des prestations selon un catalogue préétabli qui indique des barèmes de temps. Par exemple, nous avons 10 minutes pour changer un pansement et 30 minutes pour donner une douche. Quand une intervention dure plus

«Il faut rester flexible et savoir s'adapter à des situations et des personnes inconnues.»

longtemps que prévu ou qu'une personne a envie de parler, on est vite rattrapé par le temps. Il faut rester flexible et savoir s'adapter à des situations et des personnes inconnues, ce qui est difficile quand les patients sont complètement isolés et n'ont pas de proches. Les personnes atteintes de démence auraient besoin de beaucoup plus d'aide dans leur vie quotidienne, mais ce n'est pas pris en charge par la caisse d'assurance maladie.

Comment faire pour bénéficier des prestations d'Aide et soins à domicile?

Le plus simple est de contacter l'organisation d'Aide et soins à domicile compétente de votre commune de résidence. Ils viendront chez vous pour vérifier les besoins en soins

prescrits par votre médecin de famille. Mais bien souvent, les patients nous sont adressés directement par les hôpitaux ou les médecins de famille.

Aide et soins à domicile offre également la possibilité d'employer des proches soignants. Comment ça marche?

C'est un modèle de plus en plus prisé. Les proches soignants peuvent se faire embaucher par Aide et soins à domicile et recevoir une compensation financière de la caisse d'assurance maladie pour les soins qu'ils prodiguent. Toutefois, en fonction de la qualification des proches, il ne s'agit généralement «que» de prestations de soins de base. Il faut donc savoir que ce salaire ne compense pas une éventuelle perte de gain.

Pas réservée aux seniors:

Aide et soins à domicile suit des patients de toutes les tranches d'âge.



Aide et soins à domicile Suisse est l'association faîtière nationale des associations cantonales Aide et soins à domicile à but non lucratif. Environ 400 organisations employant plus de 40 000 personnes soignent et prennent en charge des personnes de tous âges pour leur permettre de rester dans leur environnement familial.

→ allianz.ch/notre-engagement

